



**François de Rugy, ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et
solidaire**

**Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès
du ministre d'État, ministre de la Transition
écologique et solidaire**

Paris, le 25 avril 2019

Communiqué de presse

Emmanuelle Wargon signe le premier Contrat de transition écologique (CTE) de montagne : le Contrat de transition écologique du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras



Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a signé ce jour en présence de l'ensemble des partenaires engagés sur le territoire, le Contrat de transition écologique (CTE) du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras.

Ce territoire est le sixième à signer un Contrat de transition écologique. Le Pôle d'équilibre territorial rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a rejoint la phase expérimentale du dispositif en septembre 2018.

Ce territoire de montagne et de haute montagne a choisi la transition écologique pour faire face aux enjeux du changement climatique fortement présent dans ce lieu de stations de montagne. Ce territoire à fort potentiel touristique a pour ambition l'adaptation à ces changements avec notamment des projets autour de l'économie circulaire.

Ce contrat de transition écologique est une belle illustration de la mobilisation des acteurs socio-économiques et plus globalement citoyenne. Le Pôle d'équilibre territorial rural a, par exemple, organisé un « club climat » autour d'acteurs et de citoyens volontaires, engagés pour la transition écologique, pour échanger et partager leurs différents projets. Le 2 avril 2019, en présence de Cyril Dion, une soirée a mobilisé 600 habitants pour parler transition écologique territoriale.

Grâce à la dimension évolutive du Contrat de transition écologique chaque habitant qui le souhaitait a pu se saisir de cette initiative comme d'une opportunité pour s'engager et proposer des initiatives, des actions, des projets pour le territoire en faveur de la transition écologique.

Le contrat engage l'État, le Pôle d'équilibre territorial rural, le Département des Hautes-Alpes, l'ADEME, la CDC-Banque des Territoires pour un programme de 13 actions, premier volet de ce Contrat de transition écologique, pour un montant de 5 800 000 euros à 86 % d'origine privée.

Les principales actions portent sur la mise en place d'un pôle d'économie circulaire local alimentaire (création d'emplois de réinsertion et de travailleurs handicapés pour le maraichage, collecte à cheval des déchets alimentaires des restaurants et cantines de Briançon pour alimenter un site de compostage et la méthanisation d'une partie des déchets pour le chauffage de serres agricoles, création d'une légumerie et d'une conserverie), la mise en place d'une plateforme de tri et de déchetteries à destination des professionnels par un porteur privé, la mise en place d'un programme de production d'électricité renouvelable pour la station de ski de Serre Chevalier, et l'amélioration de l'autonomie énergétique des refuges haut-alpins.

Les contrats de transition écologique seront pleinement déployés à partir de juillet 2019, après 18 mois d'expérimentation. Un appel à candidatures a été lancé le 2 avril dernier par Emmanuelle Wargon, afin que chaque territoire puisse solliciter sa participation au dispositif :

[Visiter la plateforme dédiée](#)

Il est possible de candidater jusqu'au 27 mai 2019. Les lauréats seront annoncés en juillet prochain. Les Territoires-lauréats participeront ainsi à la deuxième promotion du réseau des contrats de transition écologique. Ces territoires bénéficieront à la fois d'une mobilisation des services de l'État au service d'un projet collectif, des effets d'un réseau dynamique de territoires engagés pour le développement durable, et de nouvelles solutions numériques, pour les accompagner dans la constitution de leur projet et dans la consolidation financière de leur contrat.

La démarche CTE

Le contrat de transition écologique (CTE) est co-construit à l'échelle d'un ou plusieurs Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), entre l'État et des collectivités, en lien avec des acteurs publics et privés. Il comprend un programme d'actions d'une durée de 3 à 4 ans, avec des engagements précis établis entre partenaires, et des objectifs de résultats qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Les CTE permettent de mettre au point des **actions opérationnelles de transition écologique** lancées dans l'année suivant la signature du contrat. Ces actions ont aussi vocation à renforcer, voire à transformer la dynamique économique du territoire. Les CTE montrent que la transition écologique est aussi un moteur de développement économique, notamment via la création de nouvelles filières économiques vertueuses (économie circulaire territoriale, formation professionnelle et reconversion, création d'emplois locaux...). Une attention est particulièrement

portée aux partenariats avec les entreprises, invitées à porter ou participer aux projets du CTE, afin de contribuer à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique.